



CENTRE DE GESTION
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

COMITE TECHNIQUE EXERCANT LES MISSIONS DE CHSCT

Procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2019

Report de la réunion du 6 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} juillet à 10 heures 30, le Comité technique s'est réuni au **Centre de gestion des Landes à Mont-de-Marsan**. En raison de l'indisponibilité de Madame Jeanne COUTIERE, la séance est présidée par **Monsieur Gérard MOREAU**, Maire de SABRES.

Outre le Président, étaient présents : (avec voix délibérative)

En qualité de représentants du personnel :

. Fabien BARRIERE,	Mairie de SAINT-VINCENT-DE-PAUL (CGT)
. Floriane LACAULE,	C.C COTE LANDES NATURE CASTETS (CGT)
. Ludovic LAVOINE,	C.C LANDES D'ARMAGNAC (CGT)
. Christophe DARRIGADE,	Mairie de OEYRELUY (CFDT-Interco)
. Emmanuel MANARILLO,	CDG 40 (UNSA)
. Delphine DUMEAU,	Mairie de ROQUEFORT (UNSA)
. Bruno BALDASSINI,	Mairie de BELHADE (FO)
. Sandrine LE DE,	Mairie de CAZERES-SUR-L'ADOUR (FA-FPT)
. Chantal DOUCET,	Mairie de VILLENEUVE-DE-MARSAN (SUD)

Assistaient également à la réunion : (sans voix délibérative)

. Anne SENTUC,	CDG 40 (CGT)
. Laurent DUPUY,	Mairie de SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX (CGT)
. Céline CLAVE,	Mairie de BORDERES-ET-LAMENSANS (UNSA)
. Antoine MACCHI,	Mairie de SAINT-JULIEN-EN-BORN (FO)
. Sandrine LIORET,	C.C CHALOSSE TURSAN (FA-FPT)
. Delphine POITEVIN,	C.C PAYS DE VILLENEUVE (SUD)

Etaient absents ou excusés :

. André LAFITTE,	Maire d'ORIST
. Danielle BEROT,	Maire d'ESTIBEAUX
. Jean-Marie ESQUIE,	Maire de CAMPET-ET-LAMOLERE
. Gilles COUTURE,	Maire de GEAUNE
. Albert TONNEAU,	Maire de LINXE
. Marie-Pierre SENLECQUE,	Maire de LE SEN
. Anne-Marie DETOUILLOIN,	Maire de GOURBERA
. Christian HARAMBAT,	Maire de LIPOSTHEY

. M. Didier CAPET, Médecin de prévention

Autres participants :

. Bruno ELUSSE,	Directeur général adjoint, Centre de gestion
. Aurélie THERY,	Service prévention, du Centre de gestion
. Priscillia DEHOORNE,	Service comité technique, Centre de gestion

1 - Adoption des procès-verbaux des séances du 15 novembre 2018 et du 11 mars 2019

Monsieur Gérard MOREAU indique à l'assemblée qu'en l'absence de Mme Jeanne COUTIERE et en sa qualité de vice-président de l'instance, il préside ce jour la séance du CHSCT.

Après avoir procédé à l'appel, le Président indique que les règles de quorum au titre des deux collèges n'ont pas besoin d'être respectées au regard de la réglementation en vigueur.

Monsieur Gérard MOREAU soumet à l'assemblée les procès-verbaux des séances du 15 novembre 2018 et du 11 mars 2019.

Aucune remarque n'étant émise sur ces documents, ils sont adoptés à l'unanimité des deux collèges des représentants.

2- Dossiers soumis POUR AVIS du Comité technique exerçant les missions de CHSCT

2 - 1 Démarche d'évaluation des risques professionnels, document unique : plans d'action

Monsieur le Président du Centre de gestion sollicite l'avis du Comité technique exerçant les missions de CHSCT sur le suivi des démarches d'accompagnement à l'élaboration du Document Unique réalisées par le Centre de gestion.

Collectivités concernées :

- Mairie de Cagnotte
- Mairie de Lesperon
- Mairie de Samadet
- Mairie d'Ygos-Saint-Saturnin

Les dossiers sont soumis au vote :

Collège des représentants du personnel :

Avis favorable à l'unanimité

Collège des représentants des collectivités :

Avis favorable à l'unanimité

2 - 2 Règlement intérieur santé, hygiène et sécurité au travail

Dossiers soumis au vote :

1 : règlement intérieur santé, hygiène et sécurité au travail de la commune de Saint-Perdon

Collège des représentants du personnel :

Avis favorable à l'unanimité

Collège des représentants des collectivités :

Avis favorable à l'unanimité

2 : règlement intérieur santé, hygiène et sécurité au travail de la Communauté de communes Chalosse-Tursan

Collège des représentants du personnel :

Avis favorable à l'unanimité

Collège des représentants des collectivités :

Avis favorable à l'unanimité

4 – Dossiers soumis POUR INFORMATION du Comité technique exerçant les missions de CHSCT

4 – 1 Lettre de cadrage des assistants de prévention

Dans chaque collectivité, l'autorité territoriale désigne des assistants de prévention, qui constituent le niveau de proximité du réseau des agents de prévention.

L'autorité territoriale adresse aux assistants de prévention une lettre de cadrage qui définit les moyens mis à leur disposition pour l'exercice de leurs missions.

Dossier présenté en séance :

- Lettre de cadrage d'un assistant de prévention de la commune de Saint-Vincent-de-Paul

4 – 2 Télétravail

Le **syndicat CGT** indique que des remarques avaient déjà été formulées lors de la présentation de ces dossiers, pour avis, en comité technique.

Il propose que l'énumération des moyens mis à disposition par le syndicat des Eaux Marensin Maremne Adour soit présentée comme exemple aux collectivités.

Dossiers présentés en séance :

- PETR – pays Landes Adour Océanes – Saint-Geours-de-Maremne
- Syndicat des Eaux Marensin Maremne-Adour - Saint-Vincent de Tyrosse

4 – 3 Document unique et plan d'action du Centre de gestion des Landes

5 – Fonctionnement du Comité technique exerçant les missions de CHSCT

5 – 1 Réunion thématique

5 – 2 Groupe de travail

6 – Questions présentées par le secrétaire du CHSCT

La prochaine séance du comité technique exerçant les missions de CHSCT est fixée le 9 décembre 2019 à 14 heures 30.

La séance est levée à 11 heures 20.



Le Président,

Gérard MOREAU
(Maire de Sabres)

Le Secrétaire,

Emmanuel MANARILLO
(UNSA)